juin 2017 n°8

Paroles de Cadres reloaded

la cgt UFICT
fédération des services publics

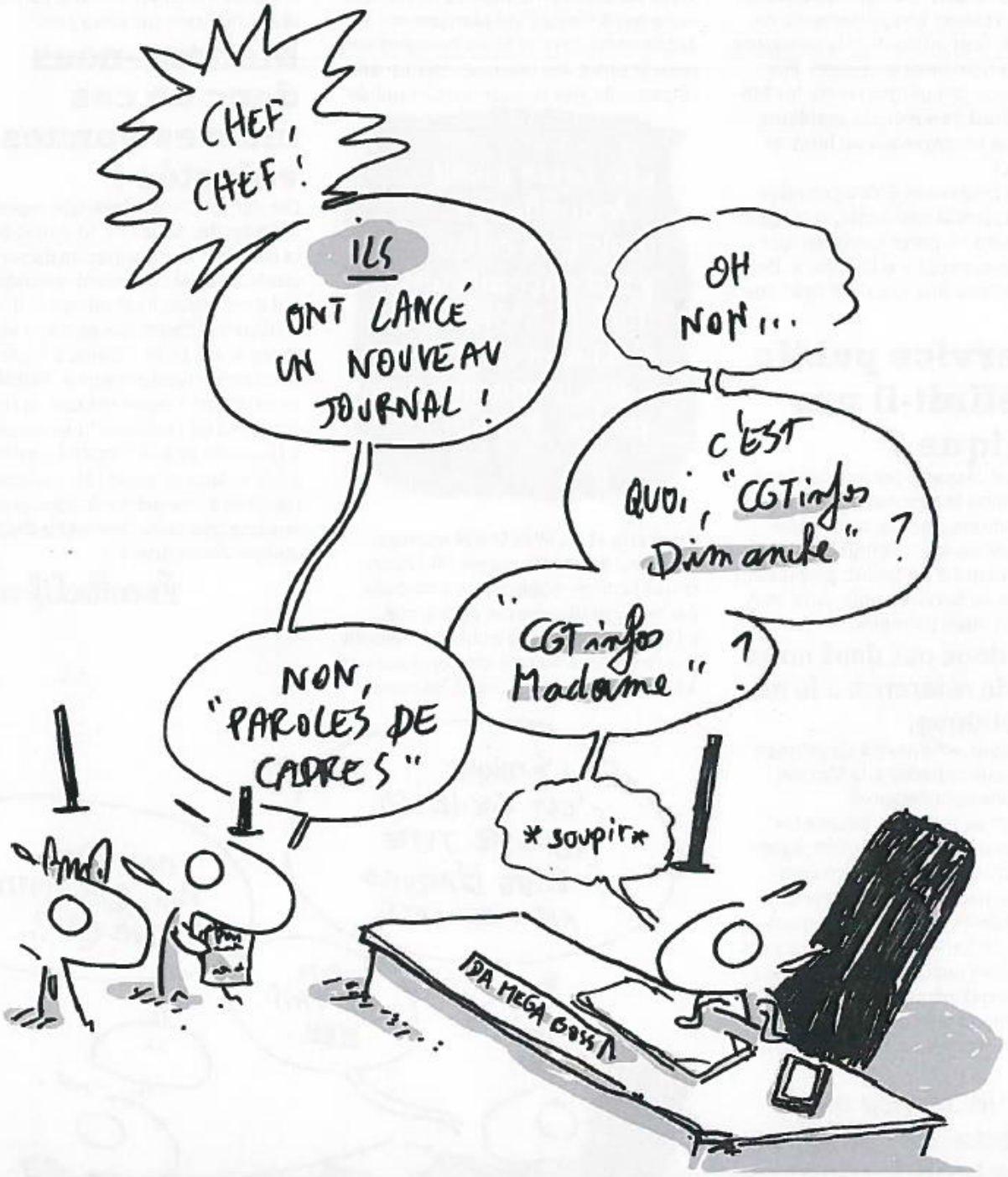

Dossier spécial éthique

L'éthique ou la vertu ?

La MEL organise tous les mois un stage au camp de déportation des Milles, en Provence. Décryptage.

La démarche a été présentée en CODIR, des affiches publicitaires ornent les murs de la MEL et nombre de cadres se sont vus « invités » à y participer. Ses objectifs : « affirmer son rôle d'administration publique « responsable et agissante » ; permettre [aux] agents d'affiner leur discernement afin de mieux concilier leurs responsabilités en qualité de fonctionnaires et leurs comportements de citoyens. ». Bref au bout de la démarche, l'obtention d'un label européen. Pratique, dans la compétition entre les Métropoles. **Voilà l'énoncé du problème. On ramasse les cerveaux au bout de trois jours !**

Si certains pourraient être à première vue séduits pas la démarche, le piège se trouve à la fin : il porte fondamentalement sur le concept « d'Ethique ». De ce constat découle une question fondamentale.

Le Service public se définit-il par l'Ethique ?

Chacun sait ici que le Service public se définit comme la réponse aux besoins des populations, dans le cadre républicain. C'est de cette définition qu'est née la nécessité d'un Statut, permettant l'égal accès au Service public pour tous les citoyens. Rien de moins !

Il n'y a donc pas dans notre Statut de référence à la notion d'éthique.

Car « l'Ethique » renvoie à un principe philosophique rattaché à la Morale, dont l'origine est religieuse.

La Vertu est au contraire fondée sur l'établissement et le respect de règles sociales écrites et décidées en commun : la Démocratie. Elle a comme objectif l'intérêt général, fondement des lois et du Service public. Les statuts de la Fonction publique de 1945 et de 1983 ne sont d'ailleurs que l'expression des principes républicains aujourd'hui traduits en objectifs écrits, donc vérifiables.

Définir le Service public sur la base de l'Ethique et de la Morale constitue donc un retour en arrière.

Plus précisément, ce n'est pas l'Ethique même qui est prise en compte dans le stage, mais « La prise de décision éthique en situation de complexité ». Ce n'est donc plus « l'Ethique » qui devient moteur, mais « l'environnement » dans lequel évidemment « l'éthique » devra s'adapter ou se soumettre.

Or, cette situation complexe ne renvoie t-elle pas à l'instabilité permanente à laquelle sont confrontés les fonctionnaires dans le cadre des réformes territoriales successives, des réorganisations qui en résultent, et du Wall Street management qui devient la norme? A l'heure où les services publics sont convoités par les appétits voraces du marché, « l'éthique de service public », n'est-elle pas l'expression d'une idéologie qui vise à imposer au Service public les règles d'un même marché mondialisé ? Plus précisément faudra t-il, pour chacun, avoir suivi cette formation pour valider notre devoir de loyauté ?

Définir le service public sur la base de l'éthique et de la morale pour que les agents concilient « leurs responsabilités en qualité de fonctionnaires et de citoyens » c'est un retour en arrière, une révolution néo conservatrice.

> Léo Ferré disait : « N'oubliez jamais que ce qu'il y a d'encombrant dans la Morale, c'est que c'est toujours la morale des autres. »

Méfions-nous donc de ces fausses bonnes volontés !

Car derrière le symbole que représente le Camp des Milles ne se pose-t-il pas la question de l'adaptation du service public à l'environnement concurrentiel dans lequel il est plongé ? Il sera d'ailleurs proposé aux agents « volontaires » une grille « d'aide à la prise de décision de type éthique ». Plutôt que de renforcer l'esprit critique, le risque est grand de renforcer la soumission à l'autorité et à sa morale « incontestable ». Sans en avoir l'air, n'est ce pas là justement une méthode éprouvée dans le passé que cette démarche déclare vouloir déconstruire ?

le collectif cadres

L'abécédaire du management

Il y a un an nous vous adressions le *Manuel de survie au management*, publié par l'UFICT CGT. Dans le prolongement, la CGT de la Métropole de Nantes vous propose cet *abécédaire du management*. Soucieuse de poursuivre son travail de « dé tricotage » de la novlangue managériale, cet abécédaire vous permettra de percevoir sous un nouveau jour les mots/maux du management.
A découvrir sur notre nouveau site internet www.cgt-mel.fr ou directement sur le site de Nantes Métropole : http://www.cgtnantesmetropole.fr/images/pdf/Abcdaire-v3.pdf

Abécédaire du Management

Nantes Métropole
Février 2017

Extrait de l'abécédaire

"Complexité"

Le thème de la complexité est systématiquement opposé par les décideurs à tous ceux qui pourraient contester leurs décisions. Notre bonne administration n'échappe pas à la règle.
En dépit d'expériences qui démontrent le contraire, il est entendu que nous, simples agents, sommes incapables de saisir correctement les enjeux de problèmes complexes et que nous ne pouvons dès lors réagir que de manière affective, irrationnelle, obscurantiste, passéiste...de sorte qu'il est finalement dans notre intérêt même que l'on nous amène à renoncer à se faire entendre : « surtout ne dites rien, on pense pour vous ».

Une version moins radicale de notre exclusion exploite le thème du «déficit de communication» : à défaut d'être congénitalement stupide, nous nous opposerions aux sages décisions de notre Direction Générale parce qu'on ne nous a pas assez bien expliqué.
L'affirmation de la complexité du monde constitue au total l'un des procédés rhétoriques les plus en vogue dans les discours managériaux (et politiques). Face à des arguments radicaux, objecter en fronçant les sourcils que « la réalité est plus complexe » permet à un contradicteur modéré d'évacuer la question de savoir si le propos est vrai ou faux : **l'incantation de la modération se mue comme par magie en marque de subtilité, et rabaisse l'interlocuteur radical au rang peu enviable de « simpliste »... ou de syndicaliste CGT.**

Droit à la déconnexion : les propositions de la CGT

La MEL a organisé récemment un ciné-débat autour du « droit à la déconnexion ».

À la CGT, nous accueillons positivement cette démarche dans la mesure où elle témoigne de la prise en compte de l'impact des nouveaux moyens numériques (smartphone, connexion à distance...) sur les conditions de travail des salariés. Nous regrettons toutefois que la réponse institutionnelle semble surtout s'orienter vers l'élaboration d'une charte, identifiant les bonnes pratiques, etc. Ce type de réponse nous semble nécessaire mais non suffisant.

Un peu comme une COP 21 sans moyens ni décisions contraignantes...

Le risque est grand, au nom d'un droit à la déconnexion, d'imposer en réalité un devoir de déconnexion. Dans ce cas, la responsabilité incombe au salarié, et aucune mesure prescriptive ne s'impose à l'employeur.

Nous proposons d'aller plus loin. Pour nous, le droit des salariés à la déconnexion passe notamment par :

>> **Le blocage des serveurs le soir et le week-end.** C'est ce qu'a mis en place le constructeur d'automobiles Volkswagen pour une partie de ses salariés (3 000), qui ne peuvent plus recevoir de mails professionnels sur leur smartphone en dehors des heures de bureau.

>> L'incitation à l'utilisation de la fonction d'**envoi différé** des courriels,

>> La **mise en vacances des boîtes mails**. Le groupe Daimler a développé le programme « Mail on Holiday » pour ses salariés qui choisissent l'effacement automatique des messages reçus durant leurs congés. L'expéditeur est informé de l'absence du salarié, de l'effacement de son courriel et de l'adresse d'un autre salarié qui pourra répondre à sa demande.

>> La **suppression de la fonction *répondre à tous***. Le cabinet américain Nielsen aurait envisagé cette solution radicale pour lutter contre l'inflation exponentielle et contre-productive des mails.

La CGT MEL participera activement aux échanges avec l'administration sur ce thème. Elle s'appuiera sur les travaux et revendications de son UGICT (Union Générale des Ingés, cadres, techniciens) mais surtout sur vos ressentis et vos attentes.

Alors n'hésitez pas à vous exprimer : syndicat_cgt@lillemetropole.fr

le collectif cadres

Dossier complet sur le site de l'UGICT CGT https://droitaladeconnexion.info/ Et http://ugict.cgt.fr/deconnexion/

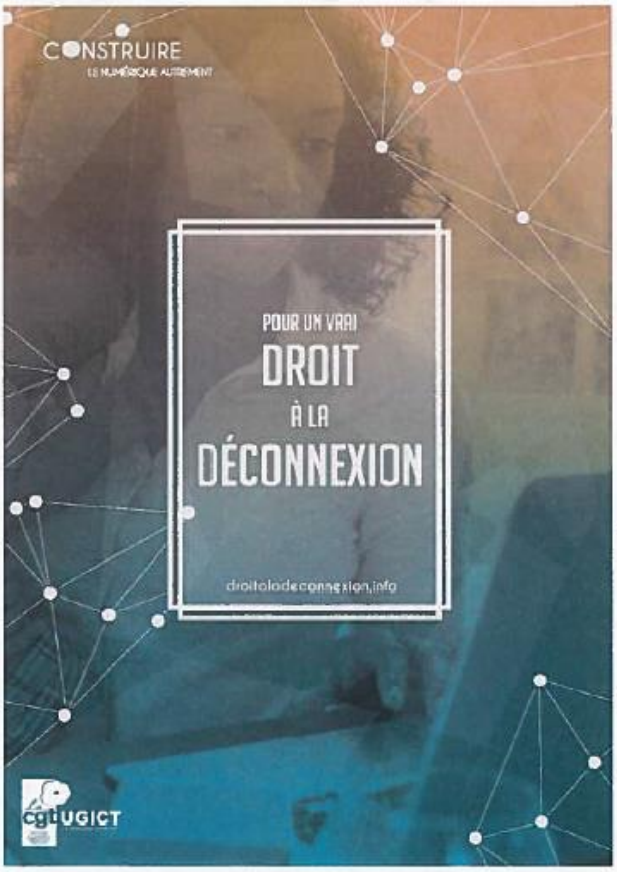

ours

Paroles de cadres, parution trimestrielle, est une publication du syndicat CGT de la Métropole Européenne de Lille 1 rue du Ballon, 59000 Lille **Tél** 03 20 21 23 46 **Fax** 03 20 21 61 39 **Site** www.cgt-mel.fr
Mail syndicat_cgt@lillemetropole.fr **Directeur de publication** Stéphane Dumez **Rédacteur en chef** Frédéric Parisot
Facebook @CGT-MEL-181804248521217 **Twitter** @cgt-mel2017
Gribouillis Monsieur Lapin monsieurlelapin@laposte.net